

Évolution du revenu net d'exploitation
Période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2013
(000 \$)

No de Ligne	Description	Écart	Budget 2012	5/7 2012	Budget 2013 (1)	Écart	Référence
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1	Petit et moyen débits	(1)	2 643	2 642	2 645	3	
2	Grandes entreprises	321	2 509	2 829	2 786	(43)	
3	Volt Au budget 5-7 2012, l'enveloppe de dépenses d'exploitat	320	A 5 152	5 471	5 431	(40)	G
4	Normalisation	4		4		(4)	
5	Volumes livrés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	324	5 152	5 475	5 431	(45)	Gaz Métro - 12, doc. 5
6	REVENUS						
7	Revenus de ventes de gaz	(78 730)	1 470 639	1 391 909	1 359 315	(32 594)	Gaz Métro - 12, doc. 5 et 7
8	Fourniture	94 247	(521 274)	(427 027)	(385 645)	41 382	Gaz Métro - 12, doc. 7
9	Compression	4 258	(11 767)	(7 509)	(7 152)	357	Gaz Métro - 12, doc. 7
10		19 775	B 937 598	957 373	966 518	9 145	H
11	Hausse (baisse) tarifaire	-	-	-	16 196	16 196	Gaz Métro - 12, doc. 2
12	Revenus de transport, équilibrage et distribution	19 775	937 598	957 373	982 713	25 340	
13	Rabais à la consommation et autres	(2)	(31)	(33)	(31)	2	Gaz Métro - 12, doc. 6
14	CASEP	-	(1 000)	(1 000)	(1 000)	-	Gaz Métro - 12, doc. 6
15	Revenus après rabais	19 773	936 567	956 340	981 682	25 342	
16	COÛTS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION	12 828	C 418 650	431 478	430 777	(701)	I Gaz Métro - 12, doc. 9, p. 3, l.13 +Gaz Métro - 12, doc. 1, l.14 +l.15 + l.20
17		6 945	517 917	524 862	550 906	26 043	
18	TROP-PERÇU SUR TRANSACTIONS D'OPTIMISATION	(6 277)		(6 277)		6 277	
19	DÉFICIT DE RENDEMENT	-				-	
20	MANQUE À GAGNER (TROP-PERÇU)	2 157		2 157		(2 157)	
21	(EXCÉDENT) DÉFICIT DE RENDEMENT TOTAL	(4 120)	D -	(4 120)		4 120	
22	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	(139)	3 139	3 000	3 101	101	Gaz Métro - 12, doc. 11
23	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	2 686	521 056	523 743	554 007	30 264	
24	DÉPENSES						
25	Dépenses d'exploitation	(1 000)	167 600	166 600	182 680	16 080	J Gaz Métro - 12, doc. 12, p. 1
26	Plan global en efficacité énergétique	-	12 255	12 255	16 726	4 471	K Gaz Métro - 13, doc. 6, p. 9
27	Fonds en efficacité énergétique	-	-	-	-	-	
28	Amortissement des immobilisations	2 572	E 87 679	90 251	95 561	5 310	L Gaz Métro - 12, doc. 18
29	Amortissement des frais reportés	(74)	18 916	18 842	28 464	9 622	M Gaz Métro - 12, doc. 20
30	Fonds vert	-	39 580	39 580	39 631	51	Gaz Métro - 15, doc. 6, p. 2
31	Impôts fonciers et autres	146	24 431	24 577	26 070	1 493	N Gaz Métro - 12, doc. 21
32	Impôt sur le revenu	126	30 445	30 571	29 734	(837)	Gaz Métro - 12, doc. 22
33	Total des dépenses	1 770	380 906	382 676	418 866	36 190	
34	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	916	140 151	141 067	135 141	(5 926)	
35	BASE DE TARIFICATION	16 505	F 1 792 046	1 808 551	1 836 152	27 601	O Gaz Métro - 10, doc. 2

(1) Le dossier tarifaire 2013 intègre l'impact la décision de l'ONÉ (TG-006-2013) sur les coûts de transport, laquelle modifie les tarifs de TransCanada Pipelines Limited à compter du 1er juillet 2013 ainsi que la décision D-2013-097 de la Régie de l'Énergie modifiant les tarifs d'emmagasinage d'Intragaz.

**Comparaison entre la prévision 5/7 2012
et le budget 2012**

- A) 320** La hausse de 320 10⁶m³ provient principalement de la grande entreprise et est attribuable à la baisse des interruptions réelles ainsi qu'à l'augmentation de consommation prévue des secteurs de la métallurgie et des pâtes et papiers.
- B) 19 775** La hausse des revenus de transport, de distribution et d'équilibrage découle directement de l'augmentation des livraisons réelles.
- C) 12 828** La hausse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution est liée à la hausse des volumes transportés, en raison notamment de la température plus chaude que la normale observée au cours de l'exercice 2012, à la diminution des revenus d'optimisation prévus ainsi qu'à l'effet de la hausse de l'amortissement du compte de frais reportés lié au transfert du coût de la fourniture à l'équilibrage. Cette hausse est partiellement compensée par une diminution des coûts de transport résultant de la réduction des volumes de transport LH sur TCPL.
- D) (4 120)** Au budget 5-7 2012, l'enveloppe de dépenses d'exploitation est réévaluée à 166 600 K\$, jumelé à la réduction de 5 M\$ à la suite de la décision D2013-106 de la Régie, l'écart est de 16 080 K\$. Veuillez vous référer à Gaz Métro - 12, document 12 pour les explications d'écarts entre le budget 2012, le réel 2012 et le budget 2013.
- E) 2 572** Le solde des investissements prévus au 5/7 2011 détermine le solde d'ouverture lors de l'élaboration de la Cause tarifaire 2012, tandis que le solde réel des investissements au 30 septembre 2011, sert de solde d'ouverture lors de l'élaboration du budget 5-7 2012. Les investissements réels de 2011, pour la distribution, se sont avérés plus élevés que les investissements prévus au 5/7 2011. Par conséquent, la dépense d'amortissement prévue au dossier tarifaire 2012 se trouve sous-évaluée de 0,6 M\$. De plus, une mauvaise évaluation de l'impact des retraits dans quatre catégories d'actifs a également eu pour effet de sous-évaluer la dépense d'amortissement prévue au dossier tarifaire 2012 pour un montant de 2 M\$.
- F) 16 505** Voir Gaz Métro - 10, document 8, p. 1, col. 1, li. 42

Comparaison entre la prévision 5/7 2012
et le budget 2013

- G) (40)** La baisse anticipée des volumes normalisés de 40 10⁶m³ provient essentiellement de la grande entreprise et reflète la hausse des interruptions du budget 2013 par rapport à la prévision 5-7 2012. Cette baisse est toutefois partiellement compensée par la consommation anticipée de quelques cimenteries, en raison de la position concurrentielle favorable du prix du gaz naturel.
- H) 9 145** Bien que les volumes totaux à la grande entreprise soient en baisse, on observe une hausse des revenus de distribution, de transport et d'équilibrage. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des volumes de la grande entreprise du service continu.
- I) (701)** La baisse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution est liée à une diminution des coûts de transport, résultant de la réduction des volumes de transport LH sur TCPL ainsi qu'à la baisse des tarifs de TCPL à compter du 1er juillet 2013, atténuée par une hausse des volumes transportés, en raison notamment de la température plus chaude que la normale observée au cours de l'exercice 2012, à la diminution des revenus d'optimisation prévus, à l'effet de la hausse de l'amortissement du compte de frais reportés lié au transfert du coût de la fourniture à l'équilibrage.
- J) 16 080** Au budget 5-7 2012, l'enveloppe de dépenses d'exploitation est réévaluée à 166 600 K\$, jumelé à la réduction de 5 M\$ à la suite de la décision D2013-106 de la Régie, l'écart est de 16 080 K\$. Veuillez vous référer à Gaz Métro - 12, document 12 pour les explications d'écarts entre le budget 2012, le réel 2012 et le budget 2013.
- K) 4 471** La hausse des dépenses du PGEÉ résulte essentiellement de l'intégration des programmes du FEÉ pour l'année 2012-2013, à la suite de la cessation de ses activités et conformément aux décisions D-2012-053 et D-2012-116 de la Régie.
- L) 5 310** Trois raisons principales justifient l'augmentation de la dépense d'amortissement entre la Cause 2013 et le 5/7 2012. Tout d'abord, un écart de 3,8 M\$ est relatif aux additions nettes d'immobilisations de 2012. L'amortissement des additions nettes de 2012 débute le 1er jour de l'année financière 2013. Deuxièmement, un écart de 2,2 M\$ est attribuable à la modification en 2013, de la norme comptable relative au début d'amortissement le mois suivant la mise en service de l'actif et la fin d'amortissement le dernier jour du mois du retrait (D-2012-077, p.11). Finalement, l'amortissement des soldes de déviation (des installations générales) constatés en 2007 et amortis sur les quatre années résiduelles à compter de 2009 (1/5 en 2007, puis 1/5 en 2009-2010-2011-2012) qui prenait fin en 2012 atténué de -1,0 M\$ l'écart de la dépense d'amortissement entre la Cause 2013 et le 5-7 2012 (référence D-2008-140, p. 60).
- M) 9 622** Cette hausse s'explique principalement par la hausse de 19,8 M\$ de l'amortissement des comptes de frais reportés liés au trop-perçu, résultant de la variation des trop-perçus réalisés au cours des exercices 2011 et 2010, compensée partiellement par la baisse de l'amortissement des frais reportés liés aux comptes de stabilisation tarifaire (8,2 M\$) et à la provision auto-assurance (1,0 M\$).
- N) 1 493** La hausse s'explique par l'augmentation projetée de la redevance à la Régie de l'énergie (1 M\$) ainsi que celle des taxes foncières (0,6 M\$).
- O) 27 601** Voir Gaz Métro 10, document 8.